

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2016314	Date d'inspection Le 10 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	16 mars 2021	
Commentaires : Les dossiers financiers doivent être tenus sur les lieux. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante, le Mentor en Assurance de la qualité a avisé l'exploitante qu'une demande d'exemption peut être soumise.			
29 L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures soient exemptes d'obstacles et de dangers.	29	17 mars 2021	
Commentaires : La marche près de l'espace de rangement dans le sous-sol pose un risque de trébuchement puisque le rebord est détaché. La marche doit être réparée.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	09 mars 2021	
Commentaires : Durant l'inspection, des pots de peinture étaient situés dans l'espace de rangement dans le sous-sol dont la porte n'était pas verrouillée. L'administrateur doit s'assurer que la porte soit verrouillée en tout temps.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les procédures en lien avec la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 étaient respectées lors de l'inspection.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant la façon dont on doit documenter la vérification de l'alarme à feu sur le formulaire. Dorénavant, la date sera documentée sur l'affiche de pratique.</p> <p>Lors de l'inspection, il fut observé que le centre offre une variété d'activités aux enfants. Des interactions positives ont été observées entre le personnel et les enfants.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec une éducatrice au sujet de la planification écrite. La planification du matériel était évidente mais le Mentor en assurance de la qualité demande une planification qui documente les activités à venir.</p> <p>L'inspectrice était accompagnée du Mentor en assurance de la qualité lors de l'inspection.</p>

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mars 2021

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2021

Date